

Lannion-Paimpol

Cotisation en hausse pour les plaisanciers de Port Le Goff

La cotisation des plaisanciers va augmenter de Port Le Goff va augmenter. Jean-Paul Vannier, trésorier, en explique les raisons. « **La redevance domaniale a augmenté de 20,5 % en 2011, soit 1 245 EUR que l'association a payés. En 2012, il faudra augmenter les cotisations. Pour les titulaires, elle passera de 65 EUR à 80 EUR, locataires ayant moins de 5 ans d'ancienneté, de 115 à 140 EUR, plus de 5 ans d'ancienneté, 110 EUR au lieu de 90 EUR. Les corps-morts du bas passent de 35 à 40 EUR.** » Le président des plaisanciers de Port Le Goff, Daniel Potin, a présenté le bilan de la saison aux nombreux plaisanciers présents à l'assemblée générale ce week-end. Il a rappelé la signature de la Charte de la mer, qui permet aux plaisanciers d'être bien défendus par la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs. Environnement L'obligation de marquer les poissons et homards pêchés a occasionné de nombreux contrôles en mer et sur terre.

L'utilisation de la VHF et l'obligation de posséder un certificat de radiotéléphonie ont également été détaillées. La sécurisation du quai par les plaisanciers a fait l'objet de l'intervention d'une association de défense de l'environnement qui demandait de remettre le quai en l'état originel. Pourtant, selon les plaisanciers, « **tout à été fait avec des cailloux pris sur place.** » Le site n'a donc pas été dénaturé. Le maire, Alain Ernot, a envoyé un courrier à cette association en soulignant que « **tous les élus sont très attentifs à la préservation de l'environnement. En tant que président du pays Trégor-Goëlo, nous consacrons des milliers d'euros à la protection de l'environnement.** »